

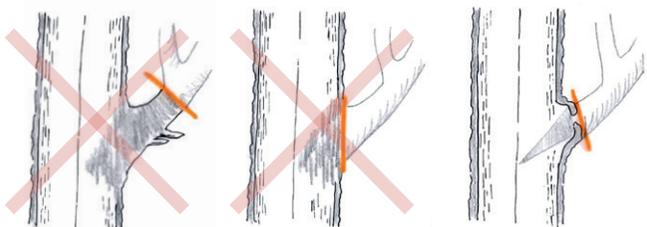
COMMENT RÉALISER UNE BELLE COUPE ?

Respecter le bon angle de coupe !

Ne pas couper trop loin du tronc, cela crée un chicot

Ne pas couper trop au ras du tronc, difficulté de cicatrisation

Bonne angle de coupe avec respect de la ride et du col



Plus le diamètre de la branche coupée est important, plus l'arbre est fragilisé et a du mal à recouvrir la plaie. Cela favorise l'arrivée de maladies ou de champignons.

Quelle est la période favorable à la taille ?

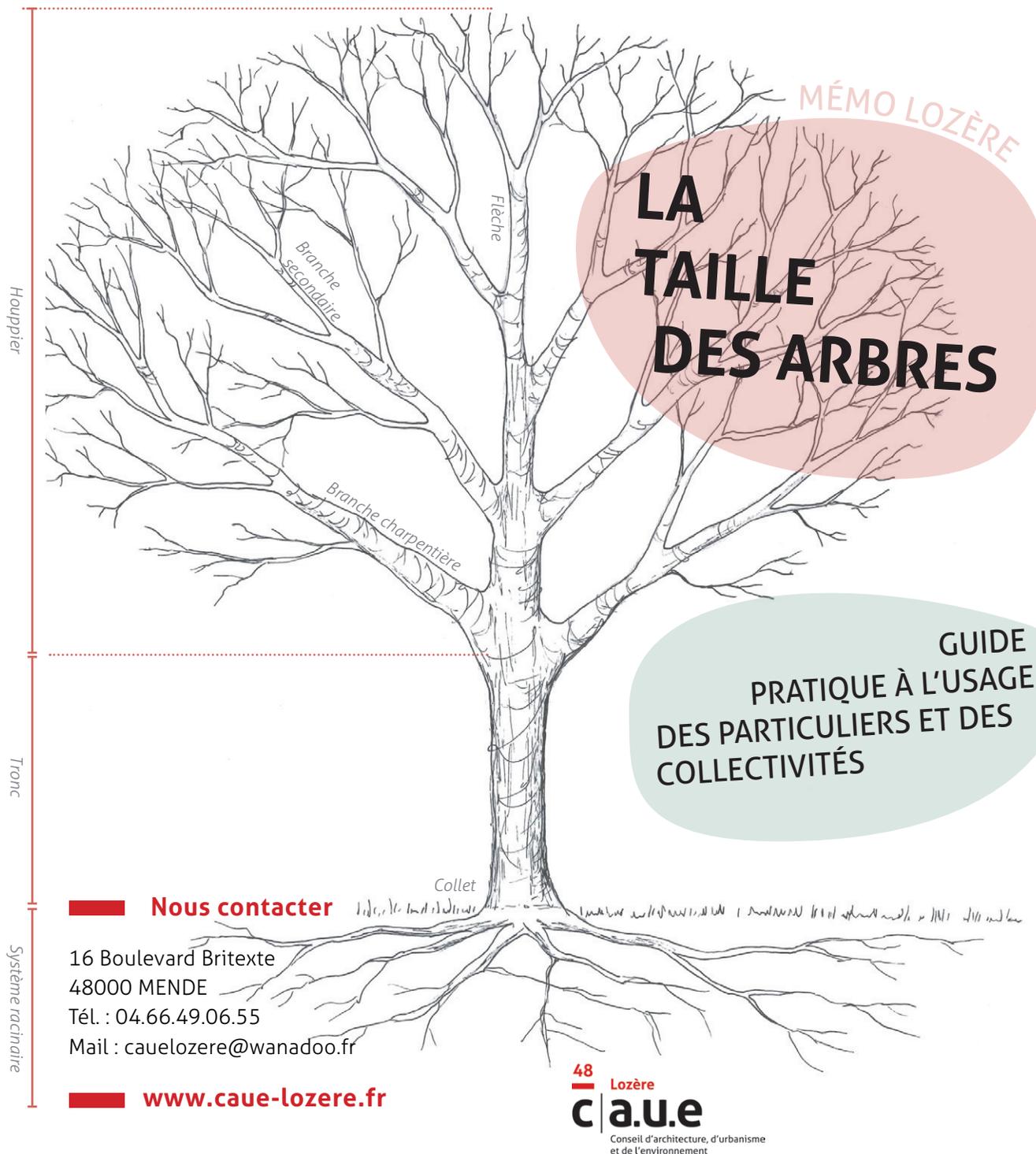
Favoriser la fin de l'automne : attendre que l'arbre ait perdu toutes ses feuilles et avant les premiers gels hivernaux dans l'idéal.

Si l'arbre est taillé avant que ses feuilles ne soient tombées, la taille l'affaiblit car il n'a pas eu le temps de récupérer l'énergie stockées dans ses feuilles.

Avec quoi tailler ?

Il est préférable de tailler avec des outils bien affûtés et désinfectés pour éviter la propagation des maladies.

Ne pas hésiter à faire appel à un **professionnel élagueur-grimpeur** !



EST-IL NÉCESSAIRE DE TAILLER ?

Un arbre en bonne santé est un arbre qui n'est pas taillé.

Durant sa croissance, l'arbre s'adapte aux contraintes du milieu jusqu'à atteindre sa taille adulte.

La taille de l'arbre est une atteinte à son intégrité. Elle le fragilise en créant une plaie, sans protection contre les maladies et les champignons.

Il ne faut donc tailler que si nécessaire.

Petit arbre ...deviendra grand !

Afin de ne pas avoir à tailler un arbre, il faut choisir l'essence en pensant à sa taille adulte et choisir son emplacement en fonction.

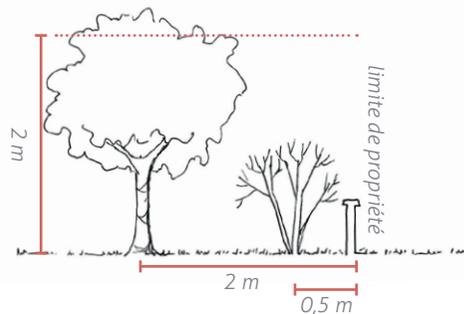
QUELLES DISTANCES À RESPECTER ?

Dans sa propriété...

Les arbres dont la hauteur est ou sera supérieure à 2 mètre doivent être plantés à une distance minimum de 2 m de la limite de propriété.

Les arbres et arbustes dont la hauteur est ou sera inférieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 0,5 m de la limite séparative.

À proximité des habitations, les arbres doivent être plantés à une distance minimum de 3 m.



Distance de plantation à respecter en limite de propriété en fonction de la hauteur de plantation

Et au bord des routes ?	Distance de plantation par rapport à la chaussée	Documents réglementaires
RN	Hors agglomération : 4 m Nouvelles routes : au moins 7 m	Circulaire n°84-81 du 28/11/1984 Règlement de voirie départemental
RD	Pas de directives générales	Règlement de voirie départemental
Route communale	Pas de directives générales	Règlement de voirie communal

QUEL EST LE RENDU DÉSIRÉ ?

Définir le port de l'arbre

Il peut y avoir de nombreux avantages à avoir un arbre : apport d'ombre, aspect esthétique, production de bois, ...

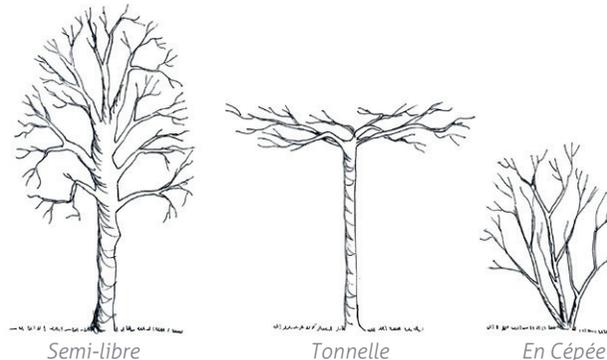
En fonction de ce qui est désiré, la gestion de l'arbre ne sera pas la même. Il s'agit de définir quel va être le port de l'arbre adapté.

Ce choix est également déterminé à partir du contexte, si il est contraint ou non (milieu urbain, bord de route,...).

Favoriser un port libre dès que possible.

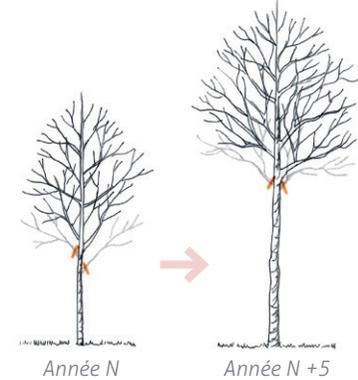
Une fois le port choisi, durant les années de croissance, procéder à une **taille de formation**.

Différents type de ports



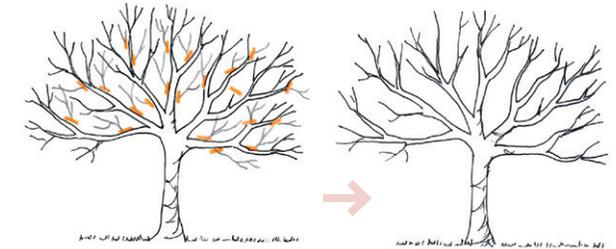
Elle consiste à conduire l'arbre vers sa forme définitive et à éliminer des défauts mécaniques de la structure. Cette taille évite de faire des tailles trop sévères par la suite.

Par exemple, pour dégager un espace libre au pied du tronc, (ce qui est judicieux pour les bords de routes), il s'agira d'un port semi-libre avec une remontée du houppier.

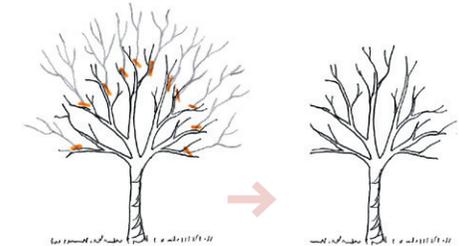


Ensuite, il sera possible d'effectuer des **tailles d'entretien** :

- La **taille d'éclaircie** vise à alléger le houppier et accroître sa transparence. Elle diminue l'ombre portée et la prise de vent.



- La **taille de réduction** vise à diminuer le volume du houppier afin de répondre à des contraintes de place ou de solidité.



- La **taille phytosanitaire** consister à supprimer le bois mort, les branches malades ou encore les chicots.